

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 25 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 057/2023	REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt cinq mai à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 19 mai 2023.

### **Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Jéhan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, M. Gellusseau, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

### **Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Paquereau (pouvoir à Mme Daire-Chaboy), M. Soccoja (pouvoir à M. Vendé), M. Quénéa (pouvoir à M. Kabbaj), M. Mabon (pouvoir à M. Brianceau), M. Marion (pouvoir à M. Gellusseau)

### **Absents non excusés :**

Mme Métayer, Mme Leray, M. Le Forestier, Mme Bennani, conseillers municipaux

Benjamin Gellusseau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

**OBJET : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES :**

**Mme Agnès Bourgeais** donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions combinées des articles L.1414-1 à L.1414-4 et de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres pour les communes de plus de 3500 habitants est composée « *par l'autorité habilitée à signer ...le marché public... ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (...) Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires* ».

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

A ce titre, il est précisé que le **10 mai 2023**, les représentants des groupes politiques ont été invités à déposer leurs listes auprès de la direction des affaires générales et juridiques **avant le 19 mai 2023 à 12H**. Il leur a été précisé que ces listes pouvaient comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, et qu'elles devaient indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de membres de la Commission d'appel d'offres.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter, préalablement à l'élection des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres, les modalités de dépôt des listes telles que précisées ci-dessus.

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5 ; L.1414-1 à L. 1414-4 et D. 1411-5;

Vu l'exposé ci-dessus présenté par Madame la Maire ;

Considérant, la nécessité de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des représentants à la Commission d'appel d'offres de la Ville de Rezé;

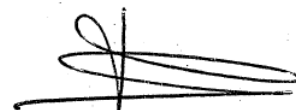
Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 16 mai 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve le dépôt des listes pour l'élection des représentants à la Commission d'appel d'Offres selon les modalités précitées ;

- autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures d'exécution pour mettre en œuvre la présente délibération.

La maire,  
Agnès Bourgeais



Accusé de réception en préfecture  
044-214401432-20230525-15792-DE-1-1  
Date de télétransmission : 26/05/23  
Date de réception préfecture : 26/05/23

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023